



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 55695

Texte de la question

M. Jean-François Mattei attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des associations intermédiaires. Ainsi, ces associations ayant pour mission d'embaucher des personnes qui, en raison de difficultés sociales ou professionnelles, ne peuvent accéder au marché traditionnel de l'emploi, ont un rôle social et économique important. Elle assurent à ces personnes un parcours d'insertion devant les mener à l'emploi. Cependant, ces associations, contrairement aux entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) qui bénéficient d'une subvention d'Etat, ne reçoivent aucune aide de la part de l'Etat pour accomplir ce travail social. Il lui demande donc quelles sont les mesures qu'elle envisage de prendre pour faire face à ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mattei](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55695

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7262

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)